

Note sur l'évolution de l'organisation de la division des finances et des prestations Année scolaire 2023/2024

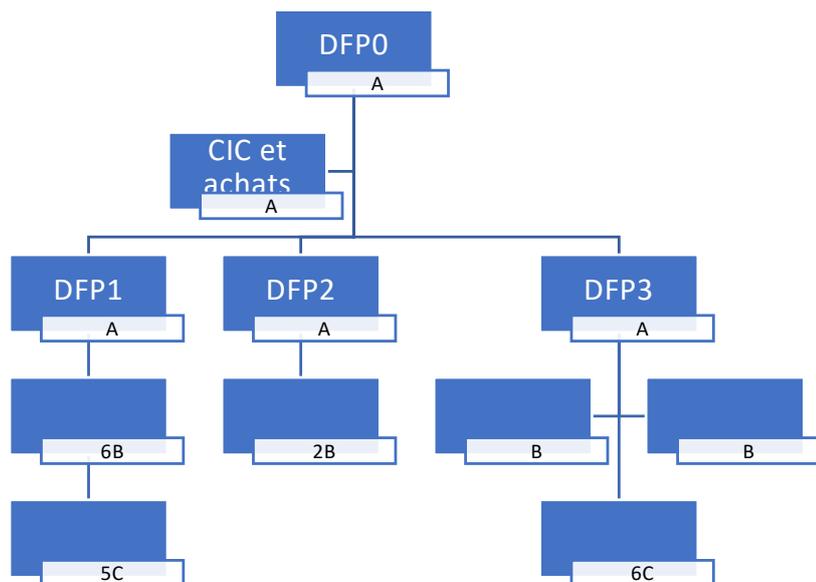
Evolution structurelles

1. Le régime unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics¹, mis en place au 1^{er} janvier 2023 entraîne un déplacement des contrôles précédemment opérés par le comptable vers les services de l'ordonnateur. Ainsi « Les gestionnaires publics devront pouvoir s'appuyer sur des outils de diagnostic, de contrôle interne, de maîtrise des risques et d'audit interne de la chaîne financière, ainsi que sur la définition de leviers managériaux. »
2. Ce contexte nouveau renforce la place du contrôle interne pour tous les acteurs des processus financiers et entraîne une évolution des postes avec une technicité accrue. Les métiers évoluent, le contrôle des pièces justificatives par le comptable n'est plus systématique, il est allégé² et supplanté par une maîtrise du processus et une responsabilisation de l'ordonnateur très en amont de la constatation comptable. La Direction des Finances Publiques (DRFIP) se base sur des données évolutives et adaptatives pour ses contrôles en augmentant le nombre de contrôles en cas de détection d'erreurs et les réduisant dans le cas inverse.
3. Pour le MENJ, ce contrôle interne s'appuie sur la plateforme nationale AGIR et sur un réseau de référents « contrôle interne » dans les académies. La mise en œuvre de la démarche qualité pour les processus financiers et tout particulièrement pour les achats a fait l'objet de la création d'un poste de catégorie A rattaché au chef de division (DFP0).
4. L'absence de secrétariat de division entraîne un déplacement d'activités vers les différents responsables de la division, l'identification d'un(e) adjoint(e) au chef de division permettra notamment d'améliorer la continuité de ces activités.

Evolution de l'organisation

1. Identification d'un(e) **adjoint(e) au chef de division (DFP0) pour renforcer la gestion et la continuité des activités.**
2. Création d'un poste de Responsable contrôle interne et maîtrise des risques financiers rattaché à la DFP0 pour développer la démarche qualité sur les processus clés et notamment pour les achats.
3. Projet de mise en place d'une **plateforme des déplacements et prestations** en regroupant les bureaux DFP3 et DFP4

L'organigramme cible de la division est présenté ci-après. Sa mise en œuvre dépend de plusieurs paramètres : mobilités, réussites concours et requalifications de postes afin de concilier au mieux l'objectif d'efficacité et les aspirations des agents.



Pascal POUJOIS
Chef de la division des finances et des prestations

1 Ordonnance du 23 mars 2022

2 Contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD), contrôle allégé partenarial (CAP)